Faits divers & Justice

Suite à la grève illimitée des magistrats

Tribunaux et maisons d'arrêt : l'asphyxie

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

Les différents tribunaux et prisons du pays paient un lourd tribut depuis la grève illimitée des magistrats. Au nombre des conséquences liées à cette situation, les dépassements des délais de garde à vue par les directions des enquêtes des unités de police et de gendarmerie. Les ministères publics ne sont pas les moins à plaindre, car croulant sous le poids des nombreux procès-verbaux mis à leur disposition un seul jour dans la semaine - mercredi en ce qui concerne Libreville.

Autre victime collatérale, la population carcérale dont les affaires ne peuvent être traitées à temps.

LES conséquences de la grève illimitée déclenchée par les membres du Syndicat national des magisdu Gabon trats (Synamag), qui exigent le départ du ministre de la Justice, Francis Nkea Nzigue, après que celui-ci les a traités de "corrompus", ne touchent pas uniquement les différentes unités des forces de sécurité et de défense (lire notre édition de jeudi 1er



de justice de Libreville)...

février 2018). Ce débrayage a également de fortes répercussions en aval de la chaîne judiciaire. C'est-à-dire au niveau des tribunaux et des prisons du pays.

Commentant cet arrêt de travail observé dans les tribunaux, une source du Palais de justice de Libreville fait savoir que les dépassements des délais de garde à vue des justiciables dans les unités de police et de gendarmerie sont devenus monnaie courante ces derniers temps. C'est du moins ce qu'on apprend de la part de certaines directions des investigations des

Forces de police nationale (FPN) et de la gendarmerie nationale. Seul jour de la semaine retenu pour la réception des procès verbaux (PV) d'enquête par le ministère public, le mercredi.

LIBERTÉ (PROVISOIRE) **COMME SOLUTION •** « A cause de cette grève illimitée, le parquet est confronté à une très forte affluence tous les mercredis. Ce qui fait que les ma-gistrats sont débordés dans le cadre des suites à donner à la multitude des rapports d'enquête mis à leur disposition», renseigne un fonctionnaire du Palais de justice de Libreville.

La paralysie ou, du moins, la lenteur avec laquelle se déroulent les activités dans les tribunaux a aussi pour conséquence le fait que plusieurs détenus ne peuvent pas être jugés dans les délais, leur détention préventive s'en trouvant du coup prolongée. Ce qui, affirme un juge d'instruction en poste dans l'arrière-pays, est très inquiétant. Et pour cause, la surpopulation carcérale, comme il l'affirme, a des répercussions négatives sur les conditions de vie des prisonniers.

C'est d'ailleurs pour évi-

ter le trop-plein des prisons que certains juges seraient, éventuellement, enclins à prononcer des mises en liberté provisoire, au bénéfice de certains justiciables inculpés mais considérés comme moins dangereux. Mais, cette option ne signifie pas forcément que les charges à l'encontre de ces derniers - que ce soit au niveau du parquet ou encore en amont, à la faveur de leur garde à vue soient abandonnées,

À cet effet, un expert de la chose jugée précise que les actes d'instruction se poursuivront inéluctable-

précise la source.

ment en temps opportun. Au moment du bouclage de cet article, nous apprenions d'une source de la sécurité pénitentiaire que plusieurs détenus au-raient été libérés, hier matin, à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. Il s'agirait essentiellement de personnes ayant, soit purgé leur peine, soit bénéficié d'une remise de peine. Particulièrement les femmes, les mineurs et les adultes. Un peu d'espace sera ainsi libéré aux nouveaux pensionnaires, qui y seront admis à partir de mercredi pro-



sible sur ce cliché), les détenus ne pouvant être jugés dans les délais.

Démantèlement d'un vaste réseau de vol de véhicules à Libreville et ses environs Ils dérobaient les voitures pour les revendre au Cameroun!

COE

Libreville/Gabon

UN vaste réseau de vol de véhicules, dont les ramifications s'étendaient audelà de nos frontières, vient d'être démantelé par l'Etat-major des polices d'investigations judiciaires (EMPJ). Le rapport d'enquête de cette entité policière indique, en effet, que ce réseau de malfaiteurs avait des tentacules jusqu'au Cameroun, où les différents véhicules, une fois dérobés sur le sol gabonais, étaient acheminés afin d'y être vendus. L'enquête ouverte à cet effet a déjà permis d'appréhender quatre suspects: David Assoumou, un commerçant âgé de 34 ans, Igor Many Ondo, un peintre de 23 ans, et Mouhamed Ngoma Goni, un technicien en montage vidéo-surveillance de 27 ans, tous Gabonais. Mais également un ressortissant camerounais, Ouchou Njoya, alias "Vincent Likamba", chauffeur de taxi âgé de 28 ans.

Il est également reproché à ce dernier le trafic de documents administra-



Le Prado volé à la SNI a été retrouvé à Sotéga.

tifs. C'est-à-dire, plus pré-

cisément, d'avoir falsifié

un acte de naissance ga-

Ces quatre individus ont

été interpellés durant la

période comprise entre le

18 et le 24 janvier. Un cin-

quième membre du gang,

présenté comme le cer-

veau du groupe, dont l'identité n'a pas été ren-

due publique pour des

Le point de départ de

cette affaire serait le vol,

le 4 janvier dernier, au

quartier la SNI, dans la commune d'Owendo,

d'un véhicule de marque

Toyota Prado de couleur

blanche. Le propriétaire

honais.

toujours.

Il sort pour s'enquérir de la situation. Quelle n'est pas sa surprise de voir quelqu'un démarrer son auto et disparaître dans la nuit noire.

Les divers objets et documents saisis

lors de la perquisition.

Le lendemain, la victime saisit l'Etat-major des polices d'investigations iudiciaires.

D'ÉTAT HORS NUIRE• Après moult recherches, les agents de cette unité de police retrouvent enfin le véhicule dans une concession, au quartier Sotéga, dans le deuxième arrondissement de Libreville. L'enquête de voisinage donne aux Officiers de police judiciaire (OPJ) une indication précieuse: ledit véhicule a été vu avec un certain Igor Many Ondo. En l'interrogeant, les agents apprennent que le délit a été commis par quelqu'un d'autre, actuellement en fuite, et que les autres membres du réseau et Ondo sont mis à contribution lorsqu'il s'agit d'acheminer les voitures volées au Cameroun, où elles sont ensuite vendues.

Igor Many Ondo ne se contente pas d'avouer, il conduit les OPJ chez ses présumés complices. C'est ainsi que David As-Mouhamed soumou, Ngoma Goni et Ouchou Njoya, alias "Vincent Likamba" sont mis aux arrêts à leur tour. Lors d'une perquisition de leurs domiciles respectifs, les enquêteurs mettent la main sur plusieurs documents afférents à la circulation automobile, de même que des trousseaux de clés et autres objets suspects.

Conduits au poste, les quatre mis en cause auraient reconnu les faits. Ils attendent désormais d'être présentés devant le parquet de Libreville pour être fixés sur leur sort. Quant au cerveau du groupe, actuellement en fuite, il est activement recherché.



du véhicule est tiré de son sommeil cette nuit-là par l'alarme de son automo-